Détecter et enquêter sur les flux financiers illicites liés au trafic d'espèce et au braconnage

UICN, Paris 28 Mars 2023 Sofia Dems, Programme Mondial de LBC/FT

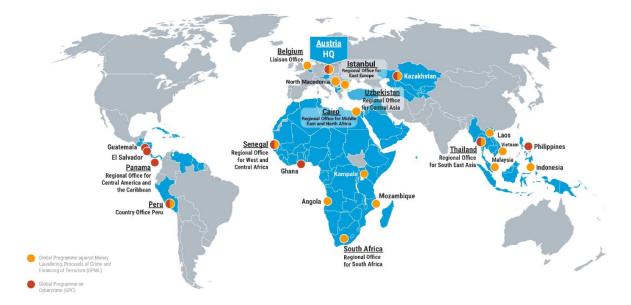






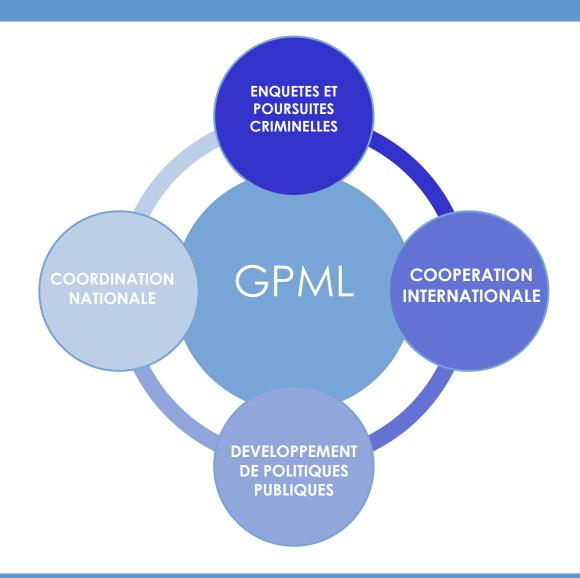
Programme Mondial contre le blanchiment des capitaux, les produits du crime et le financement du terrorisme

© UNODC Cybercrime and Anti-Money Laundering Section (CMLS)











L'importance des flux financiers illicites dérivés du commerce illégal d'espèces sauvages



Illicit financial flows in income generation

Illicit income from the illegal trade

Illicit financial flows from the income management

US\$10 - 570 million



US\$400 (310 - 570) million

Illicit gross income

Illicit net income Illicit gross income Intermediate expenditure No estimate available



IFFs cross borders



RHINO HORN

Illicit financial flows in income generation

Illicit income from the illegal trade

Illicit financial flows from the income management



US\$24 - 390 million

IFFs cross borders

US\$230 (170 - 280) million

Illicit gross income

Illicit net income Illicit gross income Intermediate expenditure

No estimate available



IFFs cross borders

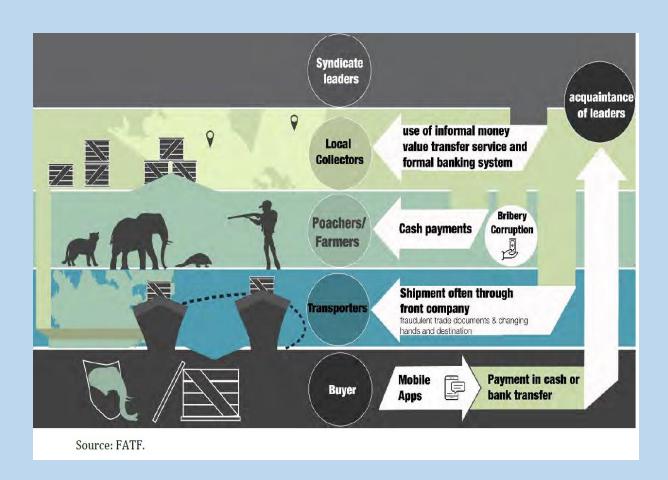
Note: Illicit financial flows are cross-border flows of illicitly generated, transferred or used income. IFFs emerge from the trade in ivory and rhino horn (income generation) and from the use of the generated net income for consumption or investment outside of the supply chain (income management).

Illicit income is the money made from the illegal trade by all actors in the supply chain. It is the value of all goods traded and can be broken down in illicit net income and intermediate expenditure.

- Rapport Mondial de l'ONUDC sur la <u>criminalité liée aux espèces sauvages de</u> 2020
- Entre 7 et 23 milliards de \$ par an généré par le commerce illégal d'espèces sauvages selon UNEP et Interpol
- Absence d'indicateurs et de typologies de financement du terrorisme à travers le commerce d'espèces protégées mais exploitation des ressources naturelles



Le blanchiment des produits du trafic d'espèces sauvages





Tendances observées – Rapport GAFI 2020 et ONUDC/APG 2017

- Structure complexe des groupes criminels organisés le long de la chaine de valeur du trafic d'espèces
- Distribution des revenus le long de la chaine de valeur

Pays sources

- Utilisation de sociétés écrans pour organiser
 l'export et dissimuler l'origine des fonds derrière des revenus légaux
- Utilisation du cash et paiements mobiles pour rémunérer les braconniers et les besoins logistiques

Pays de transit :

- Corruption
- Techniques de blanchiment basées sur le commerce et les fausses factures

Pays de destination

- Faible recours à des blanchisseurs professionnels
 - Utilisation des mécanismes de paiements formels et informels : virements bancaires, STFV, paiements mobiles
- Sociétés écrans en relation commerciale licite avec le pays d'origine



Tendances et lacunes dans l'application de la loi

- Le trafic d'espèce sauvage n'est pas considéré comme un risque important de blanchiment d'argent par la plupart des juridictions
- La majorité des affaires criminelles commencent et se terminent par des saisies douanières sans implication des cellules de renseignement financiers ni enquête financière parallèle
- Peu de DOS sur cette forme de criminalité ce qui empêche l'utilisation du renseignement financier pour cartographier les réseaux criminels et les caractéristiques des flux financiers
- Faibles sanctions pénales synonymes d'une faible priorisation des cas; absence de politique pénale de recherche du réseau, faibles moyens d'enquêtes alloués à l'enquête, la coopération internationale et au recouvrement des avoirs

Le blanchiment des produits du trafic d'espèce dans les standards internationaux

- Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée
 - o Champ d'application
 - Groupe criminel organisé
 - ❖ Infraction sérieuse
 - Infraction sous-jacente de blanchiment d'argent
 - * Base légale de coopération internationale et recouvrement des avoirs
- Résolution Assemblée Générale 73/343 (2019) pour traiter les produits de la criminalité liée aux espèces sauvages comme une infraction sous-jacente de blanchiment
- Recommandations du GAFI (1 ENR, 3 sur les infractions sousjacentes, 30 et 31 sur les enquêtes financières parallèles)



Appui de l'ONUDC aux pays d'origine, de transit et de destination

- Assistance législative pour combler les lacunes juridiques des lois BC/FT
- Appui à l'Evaluation nationale des risques de LBC/FT
- Appui au développement de stratégie de perturbations financières y compris le recours aux sanctions administratives
- Partenariat publics-privés dans la détection et les enquêtes
 - Sensibilisation des banques internationales et STFV sur les indicateurs de risques et dialoque avec le secteur privé et la société civile
 - Exploiter les nouvelles opportunités d'enquêtes offertes par le développement du commerce en ligne, réseaux sociaux et nouveaux moyens de paiement
- Améliorer la qualité et le recours aux enquêtes financières :
 - Formations pour les autorités d'enquête, CRF, douanes et autorités de poursuites notamment sur les protocoles après saisies
- Renforcement de la coopération internationale
 - Développement et renforcement des réseaux informels de recouvrement des avoirs (ARINSA; ARINWA)
 - Identification des techniques et évolution des tendances en matière de services de blanchisseurs professionnels





Questions?

Sofia.dems@un.org